

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Une très belle réception a été faite, jeudi dernier, aux quatre Sociétés monégasques qui nous revenaient de Genève, où elles ont remporté les brillants succès que nous avons enregistré dans notre dernier numéro.

Dès une heure de l'après-midi, une nombreuse affluence de population se portait vers la gare de Monaco et, maintenue par le service d'ordre organisé par la police, la foule se massait bientôt aux abords du débarcadère. Dans le milieu de la place laissée libre pour eux, prennent position : les membres du Comité de la Société des Régates avec leur drapeau ; la musique de la *Société Philharmonique* ; les délégations, avec leurs drapeaux, du Sport Vélocipédique Monégasque et de la Société de Gymnastique l'*Etoile*. Un groupe nombreux de membres honoraires de la Société Chorale l'*Avenir* et le Comité des fêtes de la Saint-Roman sont également présents. Toutes ces délégations, qui par leur empressement à participer à cette réception ont une fois de plus témoigné des sentiments cordiaux qui unissent nos diverses Sociétés locales, avaient fait ample provision de palmes et de couronnes fleuries ou dorées pour les offrir aux arrivants impatientement attendus.

Il est près de deux heures quand le train spécial entre en gare, au milieu des acclamations de la foule et au bruit des salves d'artillerie que le Comité des fêtes de la Saint-Roman, principal organisateur de la réception, a fait tirer du haut de la Batterie de la place du Palais.

Après l'échange des premiers compliments et des poignées de main, M. Adolphe Blanchy, membre délégué de la Commission Communale, reçoit successivement, au nom de l'Administration, les quatre Sociétés l'*Avenir*, la *Estudiantina*, la *Lyre* et l'*Accord Parfait*. Il remet à chacun des présidents ou à leur représentant une lettre de S. Exc. M. le Gouverneur Général qui exprime ses regrets de ne pouvoir recevoir immédiatement les Sociétés et les félicite chaleureusement de leurs succès. Ajoutant ses compliments personnels et ceux de la Municipalité, M. Adolphe Blanchy donne également lecture d'une dépêche de M. le Ch<sup>er</sup> de Loth, premier adjoint au Maire, qui, parti ces jours derniers en villégiature, tient à joindre par écrit ses félicitations à toutes celles qui en ce jour de fête accueillent les heureux vainqueurs.

M. Félix Gindre, président de la Société Chorale l'*Avenir*, et M. Bernard Trégia, président de la *Estudiantina Monégasque*, se font particulièrement les interprètes des quatre Sociétés arrivant de Genève, pour remercier avec émotion M. Blanchy et les notabilités présentes, ainsi que toute la population monégasque, de leur accueil si chaleureux.

La Société Philharmonique, dont le concours

dévoué à toutes nos cérémonies locales ne fait jamais défaut, exécute brillamment l'*Hymne Monégasque*; puis, toutes les Sociétés, drapeaux en tête, forment un cortège qui parcourt l'avenue de la Gare, la rue Grimaldi et le boulevard de la Condamine au milieu des acclamations enthousiastes de la foule massée sur les trottoirs.

Après la dislocation du cortège et à défaut d'un local social suffisamment vaste, les quatre Sociétés sont invitées séparément : la Chorale l'*Avenir* par la Société des Régates ; la *Estudiantina* par le Sport Vélocipédique ; la *Lyre* et l'*Accord Parfait* par la Société de Gymnastique l'*Etoile*. Dans ces diverses réunions, des rafraîchissements sont servis et on fraternise le verre à la main. Des délégations de toutes les Sociétés se rendent ensuite sur la place Sainte-Barbe où de nouveaux rafraîchissements leurs sont offerts par le Comité des fêtes de la Saint-Roman, qui s'est tout spécialement distingué au cours de cette belle réception complétée dans la soirée par un concert que la fanfare des Gardes d'honneur a donné à l'occasion du retour du concours de Genève, concert qui a commencé par l'*Hymne Monégasque* dont l'exécution a été longuement applaudie.

Ajoutons, détail rétrospectif tout à l'honneur des membres de la Société Chorale l'*Avenir*, que cette Société ayant remporté un prix comportant une allocation en espèces de 2,500 francs, a décidé spontanément de reconnaître la belle hospitalité offerte par la ville de Genève, en laissant, sur le montant de ce prix, une somme de 500 francs pour les pauvres de cette ville. En conséquence, M. Félix Gindre, président de l'*Avenir*, s'est rendu auprès de M. Fazi, président du Conseil d'Etat du canton de Genève, auquel il a remis la somme. M. Fazi, profondément touché de ce don généreux, lui a exprimé verbalement ses vifs remerciements. La lettre suivante a été, d'autre part, reçue par M. Félix Gindre dès son arrivée à Monaco :

Genève, le 19 août 1902.

Le Chancelier de la République et Canton de Genève  
à la Société Chorale l'*Avenir* de Monaco.

Monsieur le Président et Messieurs,

Le Conseil d'Etat a reçu votre lettre du 18 août courant ainsi que la somme de 500 francs destinée aux pauvres de Genève. Il me charge de vous exprimer sa reconnaissance non seulement pour le don lui-même qui servira à soulager bien des misères, mais aussi et surtout pour le sentiment si délicat qui vous en a inspiré l'idée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Chancelier,  
LECLERC.

En résumé, soit à Genève soit à Monaco, nos Sociétés artistiques ont fait grand honneur aux couleurs monégasques et ont remporté, avec les magnifiques trophées du concours auquel elles viennent de prendre part, les légitimes acclamations des foules au milieu desquelles elles ont défilé.

Les courses nautiques régionales organisées par notre Société des Régates ont eu lieu dimanche dernier avec un plein succès et ont réuni dans les eaux monégasques un très joli lot de gracieux voiliers. Par une heureuse innovation, le mât des signaux avait été planté à l'extrémité d'une pointe des rochers du Tir aux pigeons, ce qui obligeait les yachts en course, tant au départ qu'à l'arrivée, à défilé au plus près devant les belles terrasses de Monte Carlo, du haut desquelles nombre d'étrangers ont ainsi fort agréablement suivi les péripéties des régates.

Dès 6 heures du matin, le *Gladiateur*, vapeur du port de Nice, avait amené à la remorque plusieurs yachts niçois, et sur les 38 voiliers engagés, 36 ont pris part aux diverses épreuves inscrites au programme.

Le départ de la première série, bientôt suivi des autres, a été donné à 11 heures, et au coup de canon, nos habiles yachtsmen, déployant toutes leurs voiles se sont élancés gracieusement comme un vol de grands oiseaux blancs sur l'azur de la mer, où mollement leur allure a été ralentie par manque de vent. A peine s'il soufflait une bien légère brise du sud-ouest qui, s'étant maintenue égale pendant toute la journée, a pourtant suffi aux coureurs pour effectuer lentement leur circuit réglementaire avant le coucher du soleil.

A quatre heures, les courses à l'aviron ont fort intéressé le nombreux public populaire massé sur le boulevard de la Condamine, où avait été dressé une estrade réservée aux autorités et aux membres de la Société des Régates, dont un certain nombre ont d'autre part suivi les courses à bord du *Gladiateur*. S. Exc. M. le Gouverneur Général, accompagné de M. Straforelly, président de la Société des Régates, a pris place à la tribune d'honneur pendant les courses à la rame et les jeux nautiques qui ont eu lieu ensuite. L'excellente musique de la *Société Philharmonique*, sous l'habile direction de son chef dévoué M. Schwentzer, a, sous une tente spécialement élevée pour elle, fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire, et ce concert a encore ajouté à l'agrément de cette fête nautique en tous points fort réussie.

Voici quels ont été les résultats des diverses épreuves de la journée :

#### La Voile

PRIX DE MONTE CARLO. — 1<sup>er</sup>, Hespérus ; 2<sup>e</sup>, Folletto ; 3<sup>e</sup>, Mathilde.

PRIX D'HERCULE. — 1<sup>er</sup>, Niké I ; 2<sup>e</sup>, Iska.

PRIX DE MONACO. — 1<sup>er</sup>, Nicette ; 2<sup>e</sup>, Va-Partout ; 3<sup>e</sup>, Lulu.

PRIX DE LA COLONIE FRANÇAISE. — 1<sup>er</sup>, Ondine ; 2<sup>e</sup>, Thérèse ; 3<sup>e</sup>, Mariette.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES. — 1<sup>er</sup>, Monte Carlo ; 2<sup>e</sup>, Monaco ; 3<sup>e</sup>, Louise ; 4<sup>e</sup>, Qu'ès-aco.

PRIX PORTUS HERCULUS. — 1<sup>er</sup>, Messaline ; 2<sup>e</sup>, Hiron-delle ; 3<sup>e</sup>, Catherine-Justine.

PRIX SAINT-ROMAN. — 1<sup>er</sup>, Anna ; 2<sup>e</sup>, Louise.

#### Aviron

Canoës. — 1<sup>er</sup>, n° 1 de la Société des Régates.

Yoles franches, 2 rameurs. — 1<sup>er</sup>, n° 1 de la Société des Régates.

Yoles, 4 rameurs. — 1<sup>er</sup>, n° 1 de la Société des Régates.

Embarcations de plaisance, 4 rameurs. — 1<sup>er</sup>, Juliette-Michel; 2<sup>e</sup>, Edmée; 3<sup>e</sup>, Saint-Hippolyte; 4<sup>e</sup>, Louisa.

2 rameurs. — 1<sup>er</sup>, Fra Marco; 2<sup>e</sup>, Bichette.

Youyous. — 1<sup>er</sup>, Service du Port; 2<sup>e</sup>, Marie.

Ajoutons que la Société des Régates organise un concours de pêche pour le 7 septembre prochain.

Dans son audience du 19 courant, le Tribunal Supérieur a condamné la nommée Marie-Catherine Lerda, née à Montemole-di-Cuneo (Italie) en novembre 1872, domestique, sans domicile fixe, à six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

## Lettre de Paris

Paris, 25 août 1902.

Parmi les nombreuses visites royales ou princières dont Paris a été honoré en ces dernières années, aucune n'a eu un caractère plus touchant, malgré sa simplicité et l'absence de réception officielle, que celle que vient de faire S. M. Marie-Christine, reine-mère d'Espagne. M. le Président de la République a tenu à venir de Rambouillet, où il est en villégiature, saluer la reine, et leur entretien à l'hôtel Meurice, où elle était descendue, n'a pas duré moins de quarante minutes. Sa Majesté, qui devait le lendemain rentrer directement à Madrid par le Sud-Express, a dit combien elle était charmée de l'accueil que lui a fait Paris et combien elle regrettait de ne pouvoir prolonger un séjour qui lui plaisait infiniment.

Tous les journaux français ont été unanimes en cette circonstance à rendre hommage au noble caractère de la reine Marie-Christine et au grand rôle qu'elle a si dignement et si remarquablement joué pendant toute la durée de la minorité du jeune roi Alphonse XIII. Dans un très bel article publié hier matin dans le *Figaro*, ce rôle est merveilleusement et très justement mis en lumière. Comme le dit en terminant notre grand confrère, « Marie-Christine fut la reine de tout un peuple et non pas d'un seul parti. Aussi bien n'est-ce pas seulement tel ou tel parti mais bien le peuple tout entier qui acclame aujourd'hui le jeune roi dans le voyage qu'il fait à travers l'Espagne. Les provinces même dont le loyalisme était le plus douteux semblent désarmer devant sa jeunesse et sa grâce. Il est fêté partout et par tous, et, par un sentiment d'exquise délicatesse, la reine Marie-Christine, sa mère, a voulu qu'il fût seul à recueillir ces acclamations. Elle ne l'a pas accompagné dans ce voyage. Elle a voulu, au lendemain de la majorité, laisser l'Espagne en face de son roi. Elle a désiré que, sans intermédiaire, ils se missent en rapport et fissent connaissance. Et, très discrètement, très modestement, elle s'est éloignée, elle s'est retirée, de crainte d'attirer à elle un seul de ces vivats que, durant tant d'années, elle avait préparés pour le roi, voulant lui laisser, au moment où il monte sur le trône, tout le bénéfice d'une situation prospère, des progrès économiques qui ont été accomplis, de la reconstitution si rapide des vignobles, de l'exploitation si fructueuse des mines, de l'augmentation si considérable des voies ferrées, de l'éclatante prospérité de Bilbao et de Barcelone, les deux principaux centres commerciaux du pays, les deux grandes artères où l'on sent battre, pour ainsi dire, la fortune de l'Espagne.

« Tout cela, dont le jeune roi retire le profit, c'est, en grande partie, l'œuvre de la Reine, le fruit de sa régence avisée, prudente et sage. Et l'on comprend qu'elle ait lieu d'être fière comme femme, comme reine et comme mère, et qu'ayant, sous ce rapport, admirablement rempli sa vie, elle ait enfin voulu penser un peu à elle-même. On comprend qu'elle ait aimé revivre les années de jadis, les heures de la première jeunesse, et qu'avant de retourner en Espagne, en rentrant de son pays natal, elle se complaise mélancoliquement dans ce Paris où elle vint autrefois comme fiancée, où les souvenirs abondent autour d'elle, et d'où elle peut mesurer davantage le chemin si vaillamment parcouru, la tâche si noblement accomplie... »

Le monde des sports et, en particulier, tous les amateurs civils et militaires d'équitation se passionnent en ce moment pour le grand raid international qui va être couru, entre Bruxelles et Ostende, par un lot important d'officiers de cavalerie des diverses nations qui ont répondu à l'invitation du gouvernement belge.

Sur soixante-douze officiers français inscrits, vingt seulement ont été autorisés par le général André, ministre de la guerre, à participer au raid Bruxelles-Ostende; c'est huit de plus qu'on n'en avait prévu, puisqu'il avait été tout d'abord décidé que seuls les douze premiers de la définitive épreuve éliminatoire, cent vingt kilomètres en douze heures maximum, seraient appelés à concourir dans la manifestation internationale du 27 août.

Si sévères qu'aient été les conditions auxquelles on dû répondre les concurrents postulants, la Commission d'examen désignée par le ministre de la guerre et présidée par le commandant Varin s'est trouvée dans l'obligation — très réconfortante — de qualifier vingt officiers au lieu des douze qu'elle demandait.

Quant aux officiers belges qui prendront part au raid, ils sont au nombre de 38, et on pourrait s'étonner de ce que dans leur propre pays les officiers de cavalerie et d'artillerie n'aient pas fourni un contingent plus nombreux. C'est que, lorsqu'il y a deux mois, le raid Bruxelles-Ostende fut décidé, ces officiers ne purent guère tabler que sur les ressources en chevaux dont ils disposaient à ce moment, c'est-à-dire les deux chevaux que les règlements militaires les obligent à posséder. Il était formellement interdit d'utiliser les chevaux de troupe ou de l'Ecole de cavalerie et, à part de rares heureux qui purent mettre la main sur des chevaux prêts à être entraînés, il fallait avoir recours aux ressources présentes.

Les officiers belges étant propriétaires de leurs chevaux, le gouvernement n'a pas eu — comme l'a fait chez nous, en France, le ministre de la guerre par l'intermédiaire de la Commission spéciale, que présidait le commandant Varin, — à intervenir dans les essais qui ont été tentés, ni à s'occuper des méthodes d'entraînement employées. Seuls les colonels ont, en Belgique, émis leur avis sur l'opportunité d'accorder l'autorisation de prendre part au raid. Chacun a travaillé suivant son expérience propre ou en suivant les principes établis par les diverses épreuves courues antérieurement. Il est donc assez difficile d'avoir des données précises sur ce qui a été fait et sur les résultats obtenus.

Quelques journaux ont annoncé, ces jours-ci, que, contrairement à ce qui avait été dit, les concurrents seraient autorisés à changer de cheval sur le parcours. Erreur. Les 135 kilomètres de l'épreuve doivent être accomplis sans changement de monture. Autrement le raid serait sans aucun intérêt, ou du moins aurait un intérêt tout différent.

S. L.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**La caverne du Holl-Loch (Trou d'Enfer) et la Schleichen de Brunnen (source rampante) (Suisse).** — Le 27 juillet, M. E.-A. Martel a visité partiellement, sous la conduite de MM. Widmer-Osterwalder et Saxer, le *Holl-Loch* (Trou d'Enfer), à 16 kilomètres Est de Schwyz et à 75 mètres au-dessus du village de Stalden, entre les vallées de la Muota et du Starzlen-Bach. Cette caverne, inconnue avant 1880, est, au point de vue scientifique, l'une des plus remarquables, dit-il, qui existent.

C'est seulement depuis 1898 que l'exploration sérieuse en a été entreprise par MM. Beeler, Betschard, Bürgeler, Egli, Otter, Saxer, Wehrli, Widmer-Osterwalder, Zimmermann, etc., au prix des plus grandes difficultés (notamment l'escalade *souterraine* de la *Böse Wand*, muraille de 52 mètres de haut et de 57° à 80° d'inclinaison). On y a reconnu déjà plus de 7 kilomètres de galeries, dont 2,750 mètres pour la principale, d'après le plan au 1/2 500 fort bien dressé par M. Widmer. Le *Höll-Loch* est, en longueur, la quatrième caverne de l'Europe (après Adelsberg, Agtelek et Planina en Autriche-Hongrie) et deviendra sans doute la première quand les recherches en cours y seront terminées. Ce complexe et grandiose labyrinthe qui, à vol d'oiseau, s'étend à plus de 1 500 mètres de distance dans les flancs de la montagne est, comme la plupart des cavernes, l'œuvre des eaux souterraines agrandissant, par érosion, corrosion et pression hydrostatique, les fissures préexistantes du calcaire : on ne saurait y voir le résultat d'une action glaciaire interne. Ce qu'on y a nommé les *Gletscher-Mühlen* (moulins de glaciers) n'est pas autre chose qu'une abondance de *marmites de géants* énormes, comme celles des torrents alpestres, des grottes de Sassenage, de Trépaill, etc., atteignant jusqu'à 4 mètres ou 5 mètres de diamètre et de profondeur, et en partie remplies du sable ou des galets roulés qui les ont creusées.

## LETTRES ET ARTS

**Peintures décoratives.** — On a transporté à l'Hôtel de Ville de Paris et marouflé sur les deux grands panneaux de la salle de la Commission du budget, à laquelle elles étaient destinées, les deux superbes compositions qu'Edouard Detaille avait exposées au Salon de cette année : les *Enrôlements en 1789* et le *Retour d'Iéna*.

La décoration de cette salle sera complétée par le plafond auquel travaille actuellement Detaille et par deux autres toiles qu'attendent les petits panneaux situés du côté de la place de l'Hôtel de Ville et du côté de la galerie des Prévôts.

Il va sans dire que c'est au même artiste que seront demandés ces panneaux.

**La Calchographie du Louvre.** — Une nouvelle salle va prochainement être organisée à la Calchographie du Louvre, pour recevoir les gravures données récemment à ce département par la Société de gravure, dont nous avons annoncé il y a quelques jours.

On exposera sur les murs de cette salle une quarantaine de gravures provenant de ce fonds et choisies parmi les plus belles, notamment les *Pèlerins d'Emmaüs*, de Rembrandt, gravés par Gaillard; *L'Apparition*, de Gustave Moreau, gravée par Burney; les *Rois Mages*, de Benanzo Gozzoli, gravés par Patricot; la *Vierge au donateur*, de Memling, gravée par Desarois; la *Vertu victorieuse des vices*, de Mantegna, gravée par Patricot, etc.

Quelques-unes de ces épreuves seront encadrées; d'autres seront simplement placées sur des chevalets.

**La Musicothérapie.** — M. Gustave Gasser, dans la *Journée*, signale cette science nouvelle, peu étudiée jusqu'à présent et qu'il juge appelée à rendre de grands services. Il s'agit d'utiliser la musique comme remède contre certaines maladies.

L'influence de la musique sur le système nerveux n'est pas douteuse. M. Gasser cite le fait suivant. Un épileptique avait été frappé, en pleine rue, d'une attaque terrible. Il se débattait, les médecins n'arrivent point à le calmer. Tout à coup passe une musique militaire, retour de manœuvres. Aussitôt, « il se tend comme un ressort, puis reprend brusquement sa position normale ».

Autre fait analogue :

« Un docteur des environs de Nice — mort aujourd'hui — a, paraît-il, tenté la guérison d'un hypocondriaque par la musique. Durant un mois, trois fois par jour et pendant deux heures, le malade, étendu sur son lit, devait écouter le répertoire, toujours gai et divers d'un copieux orchestre. Le médecin constata, pendant la cure, que le névrosé mangeait mieux, digérait plus facilement, et que, partant, il avait engraisé ».

Souhaitons que la musicothérapie se développe, réalise des progrès superbes et puisse être bientôt substituée à des médications fâcheuses... Il y a, si je ne me trompe, des musiques moins redoutables que certaines potions. Il y en a quelques-unes.

Dès maintenant, les musiciens pourraient être, s'ils le voulaient, très bienfaisants pour nos neurasthénies : il suffirait qu'ils consentissent à ne jouer de leur piano que dans des caves profondes, ou mieux : à n'en pas jouer du tout.

## MARINE ET COLONIES

**Les serpents de mer et leur venin.** — D'après une croyance assez répandue, les morsures des serpents de mer ou hydrophidiens seraient inoffensives. Il n'en est rien cependant et des cas suivis de mort ont été signalés par Comtor, au Japon; par Fayrer, dans l'Inde, et par Forné, en Nouvelle-Calédonie. M. Kermorgant en publie une nouvelle observation dans les *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*.

La distribution géographique des serpents de mer est très étendue, embrassant une zone marine limitée d'un côté par les côtes orientales de l'Afrique et de l'Asie, et de l'autre par les côtes occidentales de l'Amérique centrale. L'Australie se trouve comprise dans cette zone.

Les espèces sont nombreuses et toutes dangereuses ; tels sont, par exemple, l'*Hydrophis nigra* et l'*Hydrophis nigrocyneta* de l'Océan Indien et des mers de Chine ; l'*Hydrophis chloris* de la mer des Indes, l'*Hydrophis cyanocyneta* de l'Océan Indien et des mers de Chine ; le *Pelamy bicolor* sur les côtes d'Australie. Si les accidents consécutifs à leur morsure ne sont pas plus souvent signalés, c'est que, dans un grand nombre de cas, ils ne sont pas mortels.

Dans bien des colonies, en Nouvelle-Calédonie entre autres, ces serpents abondent. Dans cette dernière possession, on est tellement convaincu de l'innocuité de leurs morsures qu'on jongle avec eux. Ils mordent en effet rarement et difficilement à cause de la petitesse de leur bouche, et les accidents sont peu fréquents, parce qu'ils ne possèdent, en général, que des glandes à venin très petites et des crochets minuscules. La tête, très petite, se distingue à peine du corps, et la queue est aplatie en forme de rame. Leur longueur dépasse souvent un mètre.

M. Kermorgant relate l'expérience suivante, classique, à Nouméa : on attire au dehors, au moyen d'une pince, la langue d'un rat, et on la place en travers dans la bouche d'un serpent de mer. Le rat est mordu, et meurt en quatre à cinq minutes.

Le chien est également très sensible aux piqûres des serpents de mer.

**Les cuirassés allemands.** — M. C. Stainer publie dans *Prometheus* l'intéressante étude qui suit sur le développement des cuirassés de la flotte allemande :

La mise en service, en février dernier, du *Kaiser Karl der Grosse* a complété la classe dite des *Empereurs* qui comprend le *Kaiser Frederick III*, le *Kaiser Wilhelm II*, le *Kaiser Wilhelm der Grosse*, le *Kaiser Karl der Grosse* et le *Kaiser Barbarossa*. Bien que les navires de cette classe soient absolument modernes, ils sont inférieurs comme puissance de combat à ceux de la classe *Wittelsbach* dont la construction a été entreprise ultérieurement.

Des navires de cette dernière classe, le *Wittelsbach* (construit à Wilhelmshaven), le *Wettin* (à Schichau) et le *Zähringen* (à Kiel) doivent être achevés à l'automne prochain, tandis que le *Mecklenburg* (Stettin) doit être terminé pour le printemps 1903 et le *Schwaben* (Wilhelmshaven), pour l'automne suivant. Les perfectionnements que comportent les navires de la classe *Wittelsbach* par rapport à la classe des *Empereurs* portent surtout sur l'augmentation de vitesse et du rayon d'action.

Autrefois, la flotte de guerre allemande n'avait guère pour objectif que la défense des côtes ; un rayon d'action étendu avait moins d'importance et il n'était pas besoin de soutes de grande capacité pour le charbon. Mais depuis que l'Allemagne a pris rang parmi les puissances coloniales et qu'elle a étendu son commerce maritime, elle a dû se préoccuper de se procurer une véritable flotte de combat pouvant être appelée dans les mers lointaines. L'Allemagne n'ayant pas la bonne fortune, comme l'Angleterre, de posséder des stations de charbon dans toutes les mers, il a fallu augmenter autant que possible les approvisionnements à bord des navires de manière à leur permettre des traversées importantes sans ravitaillement.

Lors de la visite du prince Henri aux États-Unis, au printemps dernier, le yacht impérial *Hohenzollern* fut incapable d'accomplir sans ravitaillement la traversée de 3,570 milles marins (6,612 kilomètres) entre l'embouchure de l'Elbe et New-York. Les vieux cuirassés de la classe *Sachsen*, malgré leur remaniement récent, n'ont encore qu'un rayon d'action de 3,000 milles marins. Celui-ci est porté à 4,500 milles pour les cuirassés de la classe *Brandenburg*, à 5,000 pour la classe des *Empereurs*, et il atteint 6,000 milles marins pour la classe *Wittelsbach*.

La vitesse a suivi une progression similaire : 15 nœuds pour la classe *Sachsen*, 16,8 pour la classe *Brandenburg*, 17,5 pour la classe des *Empereurs* et 18 nœuds pour la classe *Wittelsbach*, ce qui naturellement a entraîné à une augmentation rapide de la puissance des machines : 6,000 chevaux pour la classe *Sachsen*, 9,000 pour la classe *Brandenburg*, 13,000 pour la classe des *Empereurs*, 15,000 pour la classe *Wittelsbach*.

Malgré les progrès réalisés dans la construction des machines et chaudières, l'augmentation de la vitesse et du rayon d'action a rendu inévitable l'augmentation du poids des navires (déplacement) qui est passé de 7,370 tonnes pour la classe *Sachsen* à 10,060 tonnes pour la classe des *Empereurs* et enfin à 11,800 tonnes pour la classe *Wittelsbach*. Toutes ces augmentations ont naturellement entraîné l'augmentation des dimensions de la coque : les navires de la classe *Sachsen* ont 93 mètres de long avec tirant d'eau de 6<sup>m</sup>40 ; les dimensions correspondantes sont : pour la classe *Brandenburg* 108 mètres et 7<sup>m</sup>50, pour la classe des *Empereurs* 115 mètres et 7<sup>m</sup>80 et enfin, pour la classe *Wittelsbach*, 120 mètres et 7<sup>m</sup>60.

Au point de vue de l'artillerie, les navires de la classe *Sachsen* ne disposent que de six canons de 26 centimètres, huit de 88 millimètres et huit de 37 millimètres, les deux petits calibres seuls, à tir rapide. Déjà, la classe *Brandenburg* possède, indépendamment de six canons de 28 centimètres, six canons de 105 millimètres à tir rapide, plus huit de 88 et 12 de 37 également à tir rapide ; mais ces navires restent dépourvus d'artillerie moyenne. La bataille navale du Yalou a mis en lumière la valeur de l'artillerie dans les combats entre escadres, elle a démontré la haute valeur des canons à tir rapide de calibre moyen. C'est sous l'influence de ces enseignements que les dispositions de l'artillerie des navires de la classe des *Empereurs* ont été arrêtées. La maison Krupp avait réussi non seulement à étendre jusqu'au calibre de 24 mètres le système de tir rapide ; elle était également parvenue à produire un acier fondu dont la résistance était notablement plus élevée que celle de l'acier employé jusqu'alors, ce qui permit d'augmenter la valeur balistique des canons en leur consacrant une part plus importante du déplacement, le poids des blindages diminuant.

L'armement des cuirassés de la classe des *Empereurs* comprend : quatre canons de 24 centimètres, d'une longueur de 40 calibres, dix-huit canons de 15 centimètres de 40 calibres, douze canons de 88 et douze de 37 millimètres ; réalise par conséquent un progrès remarquable sur l'armement des anciens cuirassés. Pour la classe *Wittelsbach*, l'armement est le même, mais les pièces sont disposées d'une façon plus avantageuse. Les canons de 15 centimètres, en tourelles cuirassées sur les navires de la classe des *Empereurs*, sont en casemates sur les navires de la classe *Wittelsbach*.

Au point de vue du blindage, la classe des *Empereurs* ne possède qu'une ceinture limitée aux 4/5 de la longueur du navire, tandis que pour la classe *Wittelsbach* la ceinture est totale. De plus, les parois non protégées au-dessus de la ceinture dans les navires de la première classe, sont pourvues de casemates blindées et d'une citadelle s'étendant jusqu'aux tourelles principales d'avant et d'arrière.

Deux navires d'une nouvelle division de cuirassés sont déjà en construction : H, sur les chantiers Germania, à Kiel, et I à Schichau près Dantzig. Ces navires représentent un type nouveau ; deux autres similaires, K et L, ont été commandés, le premier aux chantiers de Vulcan près Stettin, le second aux chantiers Germania. D'après les indications fournies, ces navires mesureront 121<sup>m</sup> 50 de long, 22,2 de large et 7,80 de tirant d'eau ; leur déplacement sera de 13,208 tonnes, la puissance de leurs machines de 16,000 chevaux et la capacité de leurs soutes, 1,650 tonnes (1,250 tonnes pour le *Wittelsbach*, 1,050 pour les *Empereurs*). Leur armement comprendra : quatre canons de 28 centimètres et 40 calibres, douze de 17 centimètres, quatorze de 88 millimètres et douze de 37 millimètres. La plupart des canons de 17 centimètres seront en casemates. Toutes les pièces seront à tir rapide.

## VARIÉTÉS

### Les bains d'étuves

On distingue deux variétés principales de bains d'étuves : l'étuve sèche, constituée par un milieu d'air chaud ; l'étuve humide, constituée par de la vapeur aqueuse.

En visitant les thermes de Dioclétien et surtout ceux de Caracalla, à Rome, on peut se faire une idée de la

place immense qu'occupait la vie balnéaire dans la cité antique. Mais c'est à Pompéi, dont les thermes sont si remarquablement bien conservés, que l'on appréciera surtout le bain romain et la perfection avec laquelle les anciens avaient installé leurs étuves humides. C'est le bain romain qui reparait plus tard, chez les Turcs et les Maures, sous le nom oriental de *Hammam*.

La civilisation arabe fait du bain de vapeur un agent de délassement et de volupté. Mais les anciens Romains reconnaissaient en lui des qualités spoliatives, sudorifiques et dépuratives : ils n'hésitaient pas à le prescrire médicalement aux rhumatisants, aux hydropiques, aux sujets atteints de fièvres rebelles et d'empoisonnement du sang. Les affusions froides étaient déjà la règle, à la suite du bain de vapeur ; mais, tout en reconnaissant qu'elles sont très agréables, Galien les déconseillait aux sujets prédisposés à la syncope et à tous ceux dont le système vasculaire était suspect. A ces mêmes sujets, Pline l'Ancien déclarait que le bain de vapeur était, par lui-même, nuisible. L'art médical moderne n'a rien changé à ces idées de nos illustres ancêtres.

En échauffant le corps, tour à tour refroidi par la douche en pluie, puis réchauffé encore par le retour à l'étuve, les frictions et le massage, — le bain romain est un révulsif qui excite puissamment la vitalité générale, remonte l'organisme, renouvelle les membres (*membra novat*, dit le poète) en détruisant la courbature de fatigue, qu'il remplace par un sentiment accentué de bien-être indéfinissable, de force et de souplesse.

Il y a une différence physiologique capitale entre le bain d'étuves sèches et le bain de vapeur proprement dit. L'étuve humide ne détermine guère une déperdition de poids appréciable, tandis que le bain turc, ou bain d'air sec, fait notablement maigrir. Les expériences comparatives de Flemming sur lui-même prouvent ainsi que l'étuve sèche élimine de l'économie, pendant un temps relativement court, une quantité de matériaux organiques considérable.

On peut supporter, durant quelques minutes, une chaleur sèche voisine de 100°. A la fin du siècle dernier, une expérience de ce genre fit courir tout Paris. La jeune servante d'un boulanger séjournait douze minutes dans un four chauffé à 128° centigrades, température de la cuisson du pain. Le fait, contrôlé par les Drs Duhamel et Tillet, se trouve relaté dans les *Mémoires de l'Académie royale*. Il s'explique aisément par l'exhalation cutanée liquide et le froid périphérique que produit l'évaporation d'une grande quantité de sueur. Le calorique, incessamment soustrait à la peau, devient *latent*, comme disent les physiciens, et empêche l'intérieur de se mettre en équilibre avec le milieu ambiant, ce qui causerait rapidement la mort.

Si l'on observe un sujet plongé dans l'étuve sèche, on voit que la tension des artères augmente, que le cœur bat précipitamment, que tout le système vasculaire se dilate ; la peau rougit, la face devient vultueuse, les yeux sont congestionnés ; la température générale du corps s'élève de deux degrés. De la surface cutanée s'écoule une abondante sueur, sorte de lessive de la peau et du sang, dont on conçoit la réelle portée pour l'élimination des virus de l'organisme (traitement arabe de la syphilis). Le bain turc est stimulant, lorsque, toutefois, sa durée n'est pas exagérée : il est absolument contre-indiqué lorsqu'il y a lésion du cœur ou faiblesse du système vasculaire. Le sujet a très soif, pendant le bain d'étuves sèches ; il est bon de lui faire avaler, toutes les cinq minutes, un quart de verre d'eau fraîche. La durée du bain turc ne doit jamais excéder vingt minutes.

Le bain de vapeur d'eau, si usité contre le rhumatisme chronique, les névralgies, certaines paralysies, etc., est beaucoup plus difficile à supporter que l'étuve sèche. Quand l'air est saturé de vapeur, la sueur ne peut, en effet, s'évaporer : le sujet et alors souvent en proie à l'angoisse respiratoire et à la tendance syncopale. C'est pour cela que l'on donne habituellement le bain de vapeur dans une étuve limitée, où la tête demeure à l'air libre, — l'action du courant de chaleur humide (à 45°, d'ordinaire, pendant une demi-heure) se bornant à la surface de la peau du tronc et des membres. On supporte mieux un bain d'étuve sèche à 75° que l'étuve humide à 50° : de même la chaleur humide de Madagascar est plus pénible que les températures sèches les plus élevées du



désert. Cela nous explique pourquoi les bains de vapeur d'eau constituent une médication plus perturbatrice que le bain turc : si ce dernier peut, à la rigueur, être revendiqué par l'hygiène, l'étuve humide fait partie intégrante de l'arsenal médicamenteux. On peut, d'ailleurs, rendre plus curatif et plus efficace le bain de vapeur à l'aide de copeaux résineux.

La grande application des bains de vapeur sèche ou humide est contre les affections d'essence arthritique. Les étuves sèches réussissent ainsi contre l'obésité, la prédisposition aux refroidissements et aux affections catarrhales. Mais il faut en user prudemment et à dose tempérée, sous peine de rendre les téguments plus vulnérables encore aux influences météoriques. Le bain de vapeur est nuisible dans l'engorgement veineux abdominal, les congestions du foie et de la rate. Si le sujet est rhumatisant *éréthique*, c'est-à-dire prédisposé à la congestion céphalique, on lui conseillera, préférablement le bain turc; mais on lui évitera l'action brutale de la douche froide consécutive, — ainsi, du reste, qu'aux emphysémateux, aux cardiaques et à certains obèses dont le système vasculaire est fragile et en mauvais état.

Nul doute que les étuves ne placent l'organisme dans une position anormale et déséquilibrée : ce sont armes à deux tranchants, qui veulent être maniées habilement et qui ressortissent, pour cette raison, davantage à la thérapeutique qu'à l'hygiène. Nous parlons, du moins, pour nos climats. Chez les Romains, les Arabes, les Turcs, le fonctionnement de la peau et l'excitation de la circulation périphérique ne pouvait guère s'obtenir autrement que par les étuves. Mais, chez ces peuples même, l'abus de ce mode balnéaire causait l'énerverment et la débilitation, diminuait les forces, relâchait et irritait la peau, — le bain turc surtout. L'anémie et le nervosisme, apanages des Orientaux, sortent fréquemment des étuves sèches. En Russie, on déplore assez souvent des accidents sérieux dans les étuves humides. On comprend tout cela, lorsqu'on sait l'énergique pouvoir de perturbation qu'elles exercent sur tout l'organisme.

On sait qu'en dehors des bains d'étuves artificielles, la médecine préconise aussi les étuves naturelles des sources minérales hyperthermales. Les étuves naturelles agissent beaucoup comme *inhalations*; car la vapeur d'eau minérale, toujours médicamenteuse, n'est nullement comparable à la vapeur d'eau ordinaire.

Dr E. MONIN.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 24 Août 1902

VILLEFRANCHE, y. à voil.	<i>Vercingétorix</i> , fr., c. Magna,	sur lest.
CANNES, b.	<i>Louise</i> , fr., c. Garel,	sable.
—	b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
—	b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
—	b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
—	b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
—	b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
—	b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—

Départs du 17 au 24 Août

MENTON, y. à voil.	<i>Vercingétorix</i> , fr., c. Magna,	sur lest.
CANNES, b.	<i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
—	b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
—	b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
—	b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
—	b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
—	b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
—	b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

VENTE APRES FAILLITE

Le samedi 30 août courant, à 2 heures du soir, aux Halles et Marchés de Monte Carlo, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques du matériel et marchandises dépendant de la faillite BONI Constantin, charcutier, tels que : comptoir, balances, étagères, glacière, conserves alimentaires, pâtes, chicorée, sucre, cafés, huiles, papier pliage, liqueurs diverses, etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.  
L'Huissier, BLANCHY.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Juge Commissaire de la faillite, en date du 22 août 1902.

TRIBUNAL SUPERIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Constantin BONI**, charcutier et épicier à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le vendredi 5 septembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux Syndics.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame **JEAN ROBINI** et famille remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté au service funèbre qui a été célébré en la Cathédrale de Monaco, le 22 août courant, pour le repos de l'âme de leur regretté

Monsieur **Jean ROBINI**

ancien Carabinier de S. A. S.  
décédé à Mondovi (Italie) le 7 août 1902.

Monsieur **AUDOLI** et famille remercient vivement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur en assistant aux obsèques de

Madame **Rose AUDOLI**

leur épouse et mère regrettée, décédée à Monaco, le samedi 23 août, et prie celles qui n'ont pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien excuser un oubli involontaire en ces douloureuses circonstances.

ASSURANCES

Auguste **CARLÈS**

DIRECTION : *Quai Lunel (sur le Port)* NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

**LA FONCIÈRE**

La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.  
POLICES: Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

**LLOYD NÉERLANDAIS**

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTE DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets  
RÉPARATIONS DE MEUBLES



**EUGÈNE VÉRAN**

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

**EAU D'IRIS DE MONACO**

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

**BOIS ET CHARBONS**

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala  
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS  
JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES  
PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES

Fournitures de BUREAUX

PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — EVENTAILS

GANTS. — RUBANS. — VOILETTES

CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES

CRAVATES. — CHAUSSURES FINES

OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES

ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS

ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

**SABLE POUR CONSTRUCTIONS**

rendu par wagons

dans les gares du département

**NEGRIN L.**

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

**LA « MUTUAL LIFE »**

Cie d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général  
autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saïge ou 12 et 14, rue Caroline  
MONACO-CONDAMINE

Imprimerie de Monaco — 1902